

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE COUDRECIEUX

Séance du 03 avril 2017

**Date de Convocation :**

Le 27 mars 2017

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mil dix-sept, le troisième jour du mois d'avril, à vingt heures trente minutes, **le Conseil Municipal** de la commune de Coudrecieux, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Coudrecieux, sous la présidence de **Monsieur Laurent GOUPIL**, Maire.

**Étaient présents** : M. GOUPIL Laurent, Mme DEROUINEAU Christine, M. EPINEAU Jean-Luc, Mme PILET Florence, M. HAMELIN Fabrice, M. CHANTEPIE Mickaël, M. DREUX Patrice, M. RICAUX Damien, Mme PECATTE Charlotte, Mme CHEVEREAU Annette, M. MIARD Marcel.

**Étaient absents excusés** : Mme MARIS Corine (procuration à M. GOUPIL Laurent), M. CUREAU Gilbert et M. CHAMBRIER Thomas.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Secrétaire de séance** : M. CHANTEPIE Mickaël

## ORDRE DU JOUR

- Validation du Compte-Rendu du Conseil du 27 février 2017,
- Vote des taux communaux,
- Comptes de Gestion 2016 : Commune et Assainissement,
- Comptes Administratifs 2016 : Commune et Assainissement,
- Affectation du résultat : Commune et Assainissement,
- Budgets Primitifs 2017 : Commune et Assainissement,
- Attribution des lots pour la réalisation du projet de réhabilitation énergétique et mise aux normes du Groupe Scolaire de Coudrecieux
- Demande de subvention : PACTE REGIONAL POUR LA RURALITE 2017
- Informations diverses,
- Questions Diverses

## 1er Objet : VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 27 FEVRIER 2017

Compte tenu de l'absence d'envoi en version papier du compte-rendu du 27 février 2017 aux membres du Conseil municipal, l'approbation de ce dernier est reportée au prochain conseil municipal.

## 2<sup>ème</sup> Objet : VOTE DES TAUX COMMUNAUX

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de conserver les mêmes taux d'imposition (TH-TFB-TFNB-CFE) que l'année dernière comme suit

	Bases 2016 prévisionnelles	Taux proposés pour 2016	Produit attendu 2016		Bases 2017 prévisionnelles	Taux proposés pour 2017	Produit attendu
<b>Taxe d'habitation</b>	438 100	22,98%	100 675		440 200	22,98%	101 158
<b>Taxe foncière bâtie</b>	329 668	17,75%	58 516		332 900	17,75%	59 090
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	92 565	27,73%	25 668		92 500	27,73%	25 650
<b>Cotisation foncière des entreprises</b>	21 450	19,05%	4 086		18 300	19,05%	3 486
			<b>188 945</b>				<b>189 384</b>

Monsieur Damien RICAUX demande qui crée les bases d'imposition.

Monsieur le Maire répond que c'est le service des impôts qui transmet ces bases en fonction des éléments déclarés dans leurs services.

Madame Christine DEROUINEAU informe le conseil que ces bases ont évolué de 0.4% cette année, mais que les mouvements (ventes...) modifient aussi mes bases imposables.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, des présents et représentés

- **CONSERVE** les mêmes taux que 2016 à savoir :
  - Taxe d'habitation : 22.98 %
  - Taxe Foncière bâtie : 17.75 %
  - Taxe Foncière non bâtie : 27.73 %
  - Cotisation Foncière des entreprises : 19.05 %

## 3<sup>ème</sup> Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 - ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif du service assainissement de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion du service assainissement dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des rester à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE** que le compte de gestion du service assainissement dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part à l'unanimité des présents et représentés.

#### 4<sup>ème</sup> Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 - COMMUNE

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de la Commune de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion du service assainissement dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE** que le compte de gestion de la Commune dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part à l'unanimité des présents et représentés.

#### 5<sup>ème</sup> Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire fait lecture du compte administratif 2016 du service assainissement qui se présente de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
CHAPITRE	INTITULE	CA 2016
011	Charges à caractère général	13 232,03 €
012	Charges de Personnel	10 000,00 €
023	Virement de la section de Fonctionnement à l'investissement	- €
042	Opérations d'ordres	19 368,92 €
65	Autres Charges de gestion courante	201,81 €
66	Charges financières	4 976,62 €
67	Charges exceptionnelles	111,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>47 890,38 €</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
CHAPITRE	INTITULE	CA 2016
002	Excédent reporté	42 969,33 €
70	Produits de services	41 646,06 €
75	Autres produits de gestion	35,25 €

77	Produits exceptionnels	9 225,51 €
<b>TOTAL</b>		<b>93 876,15 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement pour l'exercice 2016</b>		<b>45 985,77 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>		
CHAPITRE	INTITULE	CA 2016
001	Déficit reporté	
13	Subventions	9 225,51 €
16	Emprunt	9 262,40 €
23	Immobilisations en cours	- €
<b>TOTAL</b>		<b>18 487,91 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES</b>		
CHAPITRE	INTITULE	CA 2016
001	Excédent reporté	15 488,20 €
10	Dotations, Fonds divers	- €
16	Emprunt et dépôts & cautionnement	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €
040	Opérations d'ordres	19 368,92 €
<b>TOTAL</b>		<b>34 857,12 €</b>
<b>Résultat d'investissement pour l'exercice 2016</b>		<b>16 369,21 €</b>

Monsieur le Maire se retire de la salle et le budget est mis au vote par Mme DEROUINEAU Christine, 1ère adjointe. Monsieur le Maire ne peut donc pas prendre part au vote ni pour lui, ni pour la procuration qui lui a été donnée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 0 ABSTENTION, 10 POUR et 0 CONTRE des présents et représentés,

- **ADOPTE** le compte administratif du service assainissement pour l'année 2016

#### **7<sup>ème</sup> Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - COMMUNE**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les comptes administratifs de la commune comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>		
CHAPITRE	INTITULE	CA 2016
011	Charges à caractère général	104 611,57 €
014	FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) + Dégrèvement Jeunes Agriculteurs	38 099,00 €
012	Charges de Personnel	184 365,84 €
022	Dépenses imprévues	
023	Virement de la section de Fonctionnement à l'investissement	- €
042	Opérations d'ordres	97 462,00 €
65	Autres Charges de gestion courante	41 504,82 €
66	Charges financières	24 658,31 €
67	Charges exceptionnelles	480,90 €
<b>TOTAL</b>		<b>491 182,44 €</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>		

CHAPITRE	INTITULE	CA 2016
002	Excédent reporté	89 806,50 €
013	Atténuation de charges	7 132,41 €
042	Opération d'ordre	2 462,00 €
70	Produits de services	47 183,46 €
73	Impôts	211 123,00 €
74	Dotations	211 383,48 €
75	Autres produits de gestion	12 446,86 €
77	Produits exceptionnels	99 421,49 €
<b>TOTAL</b>		<b>680 959,20 €</b>
<b>Résultat de Fonctionnement pour l'exercice 2016</b>		<b>189 776,76 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>		
CHAPITRE	INTITULE	CA 2016
001	Déficit reporté	
16	Emprunt	33 964,90 €
20	Immobilisations incorporelles	5 794,00 €
21	Immobilisations corporelles	23 971,98 €
23	Immobilisations en cours	6 395,02 €
020	Dépenses imprévues	- €
040	Opérations d'ordres	2 462,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>72 587,90 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES</b>		
CHAPITRE	INTITULE	CA 2016
001	Excédent reporté	3 831,24 €
10	Dotations, Fonds divers	134 499,54 €
13	Subventions	22 567,13 €
16	Emprunt et dépôts & cautionnement	296,22 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €
040	Opérations d'ordres	97 462,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>258 656,13 €</b>
<b>Résultat d'Investissement pour l'exercice 2016</b>		<b>186 068,23 €</b>

Monsieur le Maire se retire pour l'approbation des comptes administratifs par les membres du Conseil Municipal.

Madame Christine DEROUINEAU fait procéder au vote du compte administratif 2016 de la commune de Coudrecieux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 0 ABSTENTION, 10 POUR et 0 CONTRE des présents et représentés,

- **ADOPTE** le compte administratif de la commune pour l'année 2016

#### **8<sup>ème</sup> Objet : AFFECTATION DU RESULTAT 2016 - ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'affectation de Résultat 2016 du service assainissement comme suit :

#### **Résultat d'exécution de fonctionnement**

Au titre de l'exercice antérieur :	+ 42 969.33 €
Au titre de l'exercice arrêté :	+ 3 016.44 €
Résultat de la clôture en fonctionnement 2016 :	+ 45 985.77 €

**Résultat d'exécution de la section d'investissement**

Au titre de l'exercice antérieur :	+ 15 488.20 €
Au titre de l'exercice arrêté :	+ 881.01 €
Résultat de la clôture en Investissement 2016 :	+ 16 369.21 €

**Reste à réaliser**

Recettes d'investissement	
Dépenses d'investissement	
Solde des Restes à Réaliser d'investissement	

**Soit un résultat à affecter :**

Affectation au 1068 (versement à la section d'investissement)	
Recette de fonctionnement compte 002 :	+ 45 985.77 €
Affectation solde d'exécution de la section d'investissement (001) :	+ 16 369.21 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés,

- **ADOpte** l'affectation du résultat 2016 comme ci-dessus pour le service assainissement.

**9<sup>ème</sup> Objet : AFFECTATION DU RESULTAT 2016 - COMMUNE**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'affectation de Résultat 2016 de la Commune comme suit :

**Résultat d'exécution de fonctionnement**

Au titre de l'exercice antérieur :	+ 89 806.50 €
Au titre de l'exercice arrêté :	+ 99 970.26 €
Résultat de la clôture en fonctionnement 2016 :	+ 189 776.76 €

**Résultat d'exécution de la section d'investissement**

Au titre de l'exercice antérieur :	+ 3 831.24 €
Au titre de l'exercice arrêté :	+ 182 236.99 €
Résultat de la clôture en Investissement 2016 :	+ 186 068.23 €

**Reste à réaliser**

Recettes d'investissement	+ 10 000.00 €
Dépenses d'investissement	- 8 996.27 €
Solde des Restes à Réaliser d'investissement	+ 1 003.73 €

**Soit un résultat à affecter :**

Affectation au 1068 (versement à la section d'investissement)	+ 50 000.00 €
Recette de fonctionnement compte 002 :	+ 139 776.76 €
Affectation solde d'exécution de la section d'investissement (001) :	+ 186 068.23 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés,

- **ADOpte** l'affectation du résultat 2016 comme ci-dessus pour la commune.

**10<sup>ème</sup> Objet : BUDGET PRIMITIF 2017 - ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2017 du service Assainissement par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
CHAPITRE	INTITULE	BP 2017

011	Charges à caractère général	31 997,50 €
012	Charges de Personnel	7 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	21 445,79 €
042	Opérations d'ordres	19 371,00 €
65	Autres Charges de gestion courante	4 197,48 €
66	Charges financières	6 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>91 011,77 €</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>		
<b>CHAPITRE</b>	<b>INTITULE</b>	<b>BP 2017</b>
002	Excédent reporté	45 985,77 €
70	Produits de services	35 800,00 €
75	Autres produits de gestion	- €
77	Produits exceptionnels	9 226,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>91 011,77 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>		
<b>CHAPITRE</b>	<b>INTITULE</b>	<b>BP 2017</b>
001	Déficit reporté	
13	Subventions	9 226,00 €
16	Emprunt	10 000,00 €
23	Immobilisations en cours	43 556,65€
<b>TOTAL</b>		<b>62 782,65 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES</b>		
<b>CHAPITRE</b>	<b>INTITULE</b>	<b>BP 2017</b>
001	Excédent reporté	16 369,21 €
10	Dotations, Fonds divers	- €
16	Emprunt et dépôts & cautionnement	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	27 042,44 €
040	Opérations d'ordres	19 371,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>62 782,65 €</b>

Monsieur Jean-Luc EPINEAU demande pourquoi les charges de personnel sont descendues de 10 000€ en 2016 à 7 000€ en prévision 2017.

Monsieur le Maire répond qu'il y a été fait une réévaluation provisoire des charges de personnel au plus juste proportionnellement au temps de travail des agents communaux à la station d'épuration. Cela faisait plusieurs années que la commune affectait la somme de 10 000€ en charge de personnel sans avoir fait de réévaluation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés,

- **APPROUVE** le budget primitif 2017 pour le service assainissement : équilibré à 91 011,77 € en fonctionnement et à 62 782,65 € en investissement.

### 11<sup>ème</sup> Objet : BUDGET PRIMITIF 2017 - COMMUNE

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2017 de la Commune selon le document détaillé remis à chaque membre du Conseil Municipal avec la convocation et la note explicative de la commission des finances du 27/03/2017,

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>		
<b>CHAPITRE</b>	<b>INTITULE</b>	<b>BP 2017</b>
011	Charges à caractère général	163 852,00

014	FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) + Dégrevement Jeunes Agriculteurs	39 677,00
012	Charges de Personnel	223 100,00
022	Dépenses imprévues	29 388,00
023	Virement à la section d'investissement	47 571,00
042	Opérations d'ordres	2 462,00
65	Autres Charges de gestion courante	55 345,00
66	Charges financières	27 998,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>592 393,00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>		
CHAPITRE	INTITULE	BP 2017
002	Excédent reporté	139 776,76
013	Atténuation de charges	21 423,00
70	Produits de services	45 800,00
73	Impôts	193 993,00
74	Dotations	175 500,00
75	Autres produits de gestion	12 400,24
77	Produits exceptionnels	3 500,00
<b>TOTAL</b>		<b>592 393,00</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>		
CHAPITRE	INTITULE	BP 2017
001	Déficit reporté	0,00
16	Emprunt	37 100,00
20	Immobilisations incorporelles	5 657,00
13	Régularisation subvention 2007 (cpt 1312)	39 828,00
21	Immobilisations corporelles	278 000,00
23	Immobilisations en cours	31 500,00
020	Dépenses imprévues	15 603,00
040	Opérations d'ordres	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>407 688,00</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES</b>		
CHAPITRE	INTITULE	BP 2017
001	Excédent reporté	186 068,23
10	Dotations, Fonds divers	59 900,77
13	Subventions	111 086,00
16	Emprunt et dépôts & cautionnement	600,00
021	Virement de la section de fonctionnement	47 571,00
040	Opérations d'ordres	2 462,00
<b>TOTAL</b>		<b>407 688,00</b>

Monsieur Damien RICAUX demande à quoi correspondent les excédents et comment ceux-ci sont affectés.

Madame Christine DEROUINEAU informe le conseil que les excédents se reportent d'année en année et servent à déterminer les résultats de l'exercice clos. L'affectation de ces résultats doit être faite selon un ordre de priorité (apurement d'un déficit de fonctionnement antérieur, couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068) et le solde s'il y a, sert de réserve à la commune pour l'année suivante (002 en section de fonctionnement). Il ne s'agit que d'une écriture d'ordre pour permettre un équilibre du budget.

Monsieur Jean-Luc EPINEAU demande pourquoi les charges de personnel ont augmenté entre le Compte administratif 2016 et les prévisions budgétaires 2017.

Madame Christine DEROUINEAU répond que cette augmentation provient du fait de l'embauche de personnel, suite à l'arrêt de 3 agents communaux, ainsi que la rémunération



sur l'année complète d'une personne en CAE. La dépense est constatée en totalité, même si une partie est compensée en recettes par le remboursement de l'assurance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés,

- **APPROUVE** le budget primitif 2017 pour la Commune : équilibré à 592 393.00 € en fonctionnement et à 407 688.00 € en investissement.

**12<sup>ème</sup> Objet : ATTRIBUTION DES 5 LOTS - REHABILITATION ENERGETIQUE ET SECURISATION DU GROUPE SCOLAIRE DE COUDRECIEUX**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure de Marché à Procédure Adapté en 5 lots pour la réhabilitation énergétique et la mise aux normes du Groupe Scolaire de Coudrecieux.

Suite aux réunion de la commission d'Appel d'Offre pour la remise d'analyse des offre du 30/03/2017 celle-ci a analysé l'ensemble des dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 30% pour la réponse conforme à la définition du besoin, 20% pour la qualité et le service de l'offre, 40% pour le prix et 10% pour le délai d'exécution), comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des Entreprises suivantes :

N° LOT	CORPS D'ETAT	ENTREPRISE	DOMICILE	MONTANT (HT) OFFRE DE BASE	MONTANT (HT) OPTIONS	MONTANT TOTAL (HT*)
1	Façade - Installation de Chantier	ISOLBA 41	13, allée du Bois de l'Orme - 41100 SAINT OUEN	49 255,36 €	5 994,33 €	55 249,69 €
2	Menuiseries Extérieures PVC - Occultation	AUGEREAU	ZI de la Prairie - 72150 LE GRAND LUCE	40 500,00 €	1 940,00 €	42 440,00 €
3	Second Œuvre (Cloisons, Plafonds, Peinture)	MDP GOMBOURG	La Pécardière - 72450 MONTFORT LE GESNOIS	18 733,99 €	- €	18 733,99 €
4	Electricité	PAINEAU	22, rue de la Herse - 72160 CONNERRE	11 217,21 €	681,42 €	11 898,63 €
5	Plomberie - Chauffage	OD ENERGIE - HOUALET	180, Route de Beaugé - 72700 ROUILLON	37 000,00 €	- €	37 000,00 €
			TOTAL	156 706,56 €	8 615,75 €	165 322,31 €
			*(HT) Hors Taxes			

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres pour les 5 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la mieux disante, donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés,

- **ATTRIBUE** les 5 lots du Marché à Procédure Adapté (Lot n°1-2-3-4-5) relatif à la réhabilitation énergétique et mise aux normes du Groupe Scolaire de Coudrecieux conformément au descriptif ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2017

**13<sup>ème</sup> Objet : DEMANDE DE SUBVENTION – PACTE REGIONAL POUR LA RURALITE 2017 – NOUVELLE DELIBERATION**

Suite à les commissions d'Appel d'offre qui ont eu lieu le 19/01/2017 et le 30/03/2017 pour le choix des entreprises concernant le projet « réhabilitation énergétique du Groupe scolaire de Coudrecieux », il s'avère que le cout des travaux avait été sous-évalué.

Il y a lieu de refaire le plan de financement pour la demande de subvention du PACTE REGIONAL DE RURALITE 2017, mesure n°26.

En conséquence, il convient donc d'annuler la délibération n°D\_2017\_02\_11 du 27 février 2017 et de délibérer à nouveau intégrant le surcoût financier à l'estimatif des travaux.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer afin de l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention suivante : PACTE REGIONAL POUR LA RURALITE

Le projet étant:

**« Réhabilitation énergétique et sécurisation du Groupe Scolaire de Coudrecieux »**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'annuler la délibération n° D\_2017\_02\_11 du 27 février 2017
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander la subvention au titre du Pacte Régional pour la Ruralité dans le cadre du projet de Réhabilitation énergétique du Groupe scolaire de Coudrecieux
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour la signature des documents
- **ATTESTE** de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux
- **DECIDE** de solliciter le concours de la Région et arrête les modalités de financements suivantes :

<b>Origine des financements</b>	<b>Montant</b>
Maître d'ouvrage	52 637.00€
Fonds Européens	
DETR	38 065.00€
FSIL	56 415.00€
Conseil Régional : Pacte Régional Pour la Ruralité	18 458.00€
Conseil Général	
Autre collectivité	
Autre public : RESERVE PARLEMENTAIRE	19 000.00€
Fonds privés	
<b>TOTAL</b>	<b>184 575.00€</b>

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **Démission d'un membre titulaire à la Commission d'Appel d'Offre :**

Madame Christine Derouineau ayant démissionné de son poste de membre titulaire de la commission d'appel d'offre, M. Gilbert CUREAU devient automatiquement membre titulaire. Article 22 III du Code des Marchés Publics (CMP)

" Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier »  
Il résulte de ces dispositions que le CMP ne prévoit pas de renouvellement partiel de la CAO.

## QUESTIONS DIVERSES

- ☞ Monsieur Marcel MIARD informe le conseil municipal que deux rendez-vous (jeudi 6 avril à 14h00 et mardi 11 avril à 11h00) ont été pris avec des entreprises spécialisées dans la vitrification de parquets.
- ☞ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la « Commission Bâtiment » a eu lieu samedi 1 avril 2017, elle a traité de l'utilité de continuer à cirer le parquet de la salle des Fêtes ou bien de le vitrifier. Ainsi que le changement du robinet qui se trouve derrière le bar et du balatum sur l'estrade. Monsieur Gilbert CUREAU reprendra l'ensemble de ces dossiers dès son retour.
- ☞ Monsieur Damien RICAUX demande si la Mairie a bien reçu le message de l'association Coudre'liens concernant la possibilité d'emprunter des instruments de musique, afin de créer un groupe.  
Monsieur le Maire répond qu'il a bien reçu le message et informe que la commune dispose de plusieurs instruments de musiques qui appartenaient à une ancienne association. Ceux-ci peuvent être mis à disposition de l'association Coudre'liens.  
Il sera alors nécessaire d'établir une convention de mise à disposition des instruments afin qu'ils restent stockés dans les murs de la Mairie.  
**Le Conseil, à l'unanimité, DECIDE de mettre à disposition les instruments de musiques auprès de l'association Coudre'liens par le biais d'une convention.**
- ☞ Monsieur Damien RICAUX informe le conseil qu'il y a un vieux babyfoot derrière le jardin de la Mairie et qu'il faudrait regarder à son utilité.
- ☞ Monsieur Patrice DREUX demande si les trottoirs de la rue Principale et le côté de l'Eglise peuvent être nettoyés au Karcher car il y a beaucoup de mousse.  
Monsieur Jean-Luc EPINEAU répond que le Karcher de la commune mis à disposition de la commune n'est pas assez puissant, que les agents communaux ont déjà essayé l'année dernière. Dans le cas de l'utilisation d'un Karcher plus puissant, cela ferait se décoller les joints.  
Le nettoyage haute-pression nécessiterait un arrêté de voirie obligeant les habitants de la rue à ne pas se garer le temps du nettoyage.  
Monsieur Damien RICAUX et Madame Florence PILET déclarent qu'une journée citoyenne pourrait être organisée pour nettoyer les trottoirs.
- ☞ Monsieur Mickaël CHANTEPIE demande si le panneau d'agglomération des Loges se trouvant devant l'Abris Bus route de St Michel de Chavaigne peut être nettoyé car les panneaux ont verdi.  
Monsieur Jean-Luc EPINEAU indique que les agents communaux travaillent aux Loges en ce moment et que cela va être fait sous peu.

**Séance levée à 22h37**

Pour extrait conforme,  
Suivent les signatures au registre  
Le Maire, Laurent GOUPIL